



APPEL À LA GRÈVE

Montreuil, le 22 mai 2023

LICENCIEMENT

STOP À LA RÉPRESSION ! LES ADC EN GRÈVE !

Notre collègue Guillaume, conducteur de train à Perpignan, vient de recevoir la notification de sa radiation de l'entreprise.

Une sanction disproportionnée qui place les agents de conduite au bout du fusil à la moindre faute de sécurité.

C'est inacceptable !

La CGT des cheminots appelle l'ensemble des ADC à se mettre en grève dès vendredi 26 mai jusqu'au 29 mai inclus.

DE QUOI EST-IL QUESTION ?

La direction reproche à notre collègue d'avoir utilisé son téléphone lors de la conduite de son train. Cependant, les faits démontrent aussi qu'il a parfaitement mis en œuvre les procédures applicables lors de ce type d'évènement Sécurité. La direction ne peut donc invoquer un quelconque préjudice.

UNE SANCTION DISPROPORTIONNÉE

La CGT est en désaccord absolu avec le niveau de sanction proposé et finalement validé par la direction de l'axe TGV Sud-est. Elle est totalement disproportionnée !

TOUS CONCERNÉS

Face à ces attitudes qui touchent tous les conducteurs, les directions ne peuvent pas utiliser le management du « TOUT RÉPRESSIF » qui ne réglera aucun problème. Elles interdisent l'utilisation du numérique alors que, dans le même temps, elles le développent à outrance. Elles prévoient même l'installation de micros dans les cabines de conduite afin de compléter leur flicage.

Mais au-delà du cas de notre collègue, c'est bien le niveau excessif des sanctions qui interroge.

Ce niveau de sanction sera-t-il désormais la norme pour toutes les erreurs commises ?

La CGT n'accepte pas ce niveau de sanction décidé à l'encontre de notre camarade et se refuse à laisser ces pratiques répressives s'installer !

C'est lui aujourd'hui, demain, au tour de qui ?

C'est pourquoi la Fédération CGT des cheminots appelle les conducteurs de train, sur l'ensemble du territoire, à se mettre en grève aux côtés des camarades de la Région de Montpellier à partir du vendredi 26 mai 2023 et ce jusqu'au lundi 29 mai 2023 inclus. Exigeons ensemble que la direction revoie sa copie et abaisse le niveau de la sanction !

ADC, ON DÉPOSE LE SAC !

Préavis n° PRV 230 306 019 01 X

